



Département de l'Essonne

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE EGALITE FRATERNITE

Mairie de Mondeville

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal - Séance du 20 MARS 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le 20 mars à 19h, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans le lieu habituel de ses séances à la mairie de Mondeville, sous la présidence de Mme GRENAULT Stéphanie, Maire.

Étaient présents : Mmes BERTHAUD Alexia, BONTEMPS Aurélie, GRENAULT Stéphanie, MAYNIÉ Chantal, ROTTELEUR Dominique, SOULLIÉ Michelle, VALENTIN Fabienne, MM. DELAROCHE Alexandre, GRENAULT Nicolas, GUYOT Éric, HERRY Vincent, LEMOINE Philippe, PAVY Loïc et PESCHEUX Daniel.

Était absent excusé : M. CUISINIER Jonathan, (pouvoir à M. PAVY Loïc).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à **19 heures**.

A été nommée secrétaire : Mme Fabienne VALENTIN

Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 9 février 2026,
- 2) Lecture de la décision du maire n° 2026/01 concernant l'ouverture d'une ligne de trésorerie interactive ,
- 3) Installation des conseillers municipaux,
- 4) Élection du Maire,
- 5) Détermination du nombre d'adjoints,
- 6) Élection des adjoints,
- 7) Lecture et signature par tous les élus de la charte de l' élu local,
- 8) Divers.

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 9 février 2026 :

Madame GRENAULT Stéphanie demande s'il y a des remarques particulières sur le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 9 février 2026. N'ayant aucune remarque du Conseil Municipal, Madame GRENAULT soumet au vote l'approbation du Procès-Verbal.

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2- Lecture de la décision du maire n° 2026/01 concernant l'ouverture d'une ligne de trésorerie interactive :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5217-10-6,

Vu la délibération n°CM2025/20 du conseil municipal du 2 juin 2025, reçue en préfecture le 3 juin 2025, portant délégation de pouvoir au Maire, l'autorisant notamment à réaliser des emprunts et des opérations financières utiles à la gestion de ces emprunts,

Vu la proposition de contrat de la Caisse d'Épargne n° 9626751036A,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour permettre à la commune de régler les différentes factures afférentes aux travaux en cours de l'attente des dotations de l'Etat, et autres subventions.

Considérant la nécessité de financer les besoins ponctuels de trésorerie de la ville, par l'ouverture d'un crédit de trésorerie auprès d'un établissement bancaire,

Considérant l'offre faite par la Caisse d'Épargne en date du 17 février 2026 pour la mise en place d'une ligne de trésorerie de 40 000 €,

Considérant que, par délibération du 2 juin 2025 susvisée, le Maire a reçu délégation du Conseil Municipal pour signer les contrats de ligne de trésorerie pour un montant maximum de 40 000€,

DECIDE

- D'autoriser la signature du contrat susvisé avec la Caisse d'Épargne pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie interactive pour une durée d'un an dont les caractéristiques sont les suivants :

- | | |
|---------------------------------------|---|
| • Durée : | 12 mois |
| • Taux d'intérêt : | Taux variable : EURIBOR 1
Semaine majoré de la marge de
0.91points.* |
| • Process de traitement automatique : | - tirage : crédit d'office
- remboursement : débit d'office |
| • Paiement des intérêts : | chaque mois civil par débit d'office |
| • Frais de dossier : | 500 € |
| • Commission d'engagement : | Sans |
| • Commission de mouvement : | Sans |
| • Commission de non-utilisation : | 0,15 % de la différence entre le montant
de la LTI et l'encours quotidien moyen
périodicité identique aux intérêts. |

3- Installation des conseillers municipaux :

Mme le maire a effectué l'appel de tous les conseillers élus dans l'ordre de la liste (absents compris) pour les installer dans leurs nouvelles fonctions.

Elle a mentionné que M. LEMOINE Philippe, à l'origine conseiller municipal suppléant fait maintenant partie du Conseil Municipal à la suite de la démission de Mme LEMOINE Véronique le 19 mars 2026.

4- Élection du maire :

Mme le Maire laisse place à M. PESCHEUX Daniel, doyen d'âge pour prendre la présidence de la séance.

Il effectue l'appel nominal des conseillers présents, constate que le quorum est atteint et invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

Le Conseil Municipal a choisi deux assesseurs : M. DELAROCHE Alexandre et Mme BONTEMPS Aurélie.

Le président après avoir donné lecture des articles L. 2122-7 et 2122-8 du Code des Collectivités Territoriales a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L. 2122-4 du Code des Collectivités Territoriales.

Candidat déclaré : Mme GRENAULT Stéphanie.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

-Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

-Nombre de suffrages blancs : 0

-Nombre de suffrages nuls : 0

-Suffrage exprimé : 15

Mme GRENAULT Stéphanie ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

5- Détermination du nombre d'adjoints :

Mme GRENAULT, maire prend la présidence de la séance.

Le Conseil Municipal décide par 15 voix « pour » de porter à 4 le nombre des adjoints de la commune.

6- Élection des adjoints :

Une liste est déposée :

Liste 1 : M. HERRY Vincent

Mme ROTTELEUR Dominique

M. PAVY Loïc

Mme SOULLIÉ Michelle

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

-Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

-Nombre de suffrages blancs : 0

-Nombre de suffrages nuls : 0

-Suffrage exprimé : 15

La liste 1 tenue par M. HERRY Vincent ayant obtenu la majorité absolue a été élue.

1^{er} adjoint : M. HERRY Vincent

2^{ème} adjoint : Mme ROTTELEUR Dominique

3^{ème} adjoint : M. PAVY Loïc

4^{ème} adjoint : Mme SOULLIÉ Michelle

7- Lecture de la charte de l' élu local :

Mme le Maire procède à la lecture de la charte de l' élu local et invite chacun des élus à la signer.

Informations diverses : Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h26.

La secrétaire de séance
Mme Fabienne VALENTIN

Conseiller municipal et président
M. PESCHEUX Daniel

Maire
Mme GRENAULT
Stéphanie